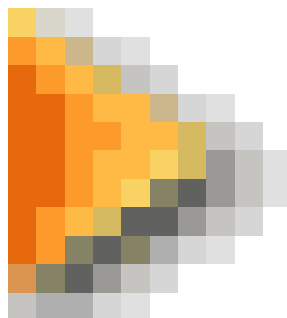
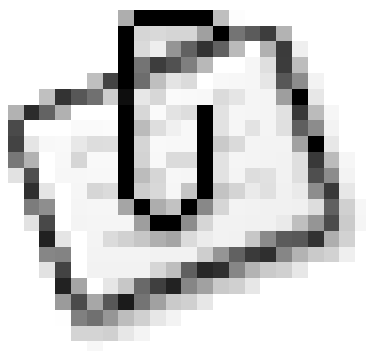


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4405>



Réforme des Greta : où en est-on en ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - GRETA -



Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

A travers la loi Warsmann, le gouvernement Fillon avait amorcé le détachement des Greta de l'Education Nationale. Face aux luttes menées en intersyndicale début 2012, le nouveau gouvernement, élu en mai 2012, a inscrit le statut des Greta dans la loi de refondation pour l'école à l'article 44. Une nouvelle convention constitutive a été votée dans les établissements supports de Greta ainsi que l'adhésion au GIP FCIP (Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue, Insertion Professionnelle). La mise en conformité a été faite pour le 17 mai dernier.

Un comité de suivi national a été réuni. Au niveau académique, un groupe de suivi a également été mis en place où la FSU est présente. La période actuelle est donc une période de transition, puisque la reconstruction du réseau des Greta doit se faire entre septembre et janvier.

Voici donc les grandes lignes et les questions qui régissent cette restructuration :

- L'offre de formation doit évoluer vers la certification plutôt que vers des diplômes
- Des formations au niveau 3,4,5 seront proposées, des rencontres vont donc avoir lieu avec l'Université de Bourgogne.
- Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ne fait plus partie du réseau des gretas
- Le portage des Greta doit se développer à l'extérieur de la région, au niveau national et international.
- Le pilotage des nouveaux Greta doit se mettre en place ; il sera assuré par des directeurs techniques : quels seront leurs statuts, leur rémunération ? (il y a actuellement un directeur technique dans la Nièvre et en Côte d'Or)
- Actuellement la carte des Greta n'est pas encore arrêtée. Ira-t-on vers une échelle départementale comme c'est déjà le cas dans la Nièvre ou la Côte d'Or ?
- Au niveau des Ressources Humaines, la mission de l'ensemble des acteurs va être redéfinie, une harmonisation devant avoir lieu pour les personnels (temps de travail, lieu d'affectation...) ; par ailleurs, quelle sera la place des CFC ?

Des groupes de travail sont actuellement mis en place, ils rendront des conclusions en juillet. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions, vos revendications : s3dij@snes.edu.

Isabelle CHEVIET